



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

JOURNÉE DES LANCEURS D'ALERTE

**Fausse s preuves vaccinales, dénonciations
et enquêtes**

22 mars 2024

Martin Desrochers, responsable d'équipe, Service des enquêtes
Martin Barabé, conseiller stratégique



INTRODUCTION

Les fausses preuves vaccinales



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION



INTRODUCTION

Les fausses preuves vaccinales

Cibles de la corruption: Toutes les missions de l'État

Fausse s preuves vaccinales :

- Soudoyer des titulaires de charges publiques
- Produire massivement des fausses informations médicales
- Contournement des mesures sanitaires

Intégrité publique : Le rôle du public

Défis des enquêtes: Environnement numérique et les infractions massives



LIGNE DU TEMPS I

Contexte : Pandémie de Covid-19



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

LIGNE DU TEMPS I

Contexte : Pandémie de Covid-19

DATES IMPORTANTES



- **Automne 2019** : Premiers cas détectés en Chine
- **13 mars 2020** : Urgence sanitaire déclarée
- **14 décembre 2020** : Début de la campagne de vaccination
- **8 juillet 2021** : Annonce officielle du passeport vaccinal
- **1^{er} septembre 2021** : Mise en place du passeport vaccinal
- **14 mars 2022** : Fin de l'usage du passeport vaccinal



LIGNE DU TEMPS II

Vague de dénonciations



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

LIGNE DU TEMPS II

Vague de dénonciations

DATES IMPORTANTES

- **22-23 décembre 2021** : Premiers reportages – faux passeports
- **30 décembre 2021** : Imposition d'un nouveau couvre-feu
- **30 décembre 2021** : Vol des « influenceurs »
- **19 janvier 2022** : Communiqué de l'UPAC
- **19 au 25 janvier 2022** : 181 dénonciations reçues
- **Juillet 2021 à mars 2023** : 348 dénonciations en 600 jours



LIGNE DU TEMPS II

Vague de dénonciations

UNE LANÇEUSE D'ALERTE

Automne 2021 :

- Une employée du réseau de la santé détecte des anomalies
- Élargir son analyse à l'ensemble du réseau
- Confirmer l'existence d'un problème répandu
- Alerter les autorités

Centres de santé et services sociaux (CISSS/CIUSS):

- Mener un exercice de détection des faux passeports vaccinaux
- Communiquer ces renseignements au Commissaire

Alerte lancée: Plaintes formelles





PROCESSUS

Vague de dénonciations



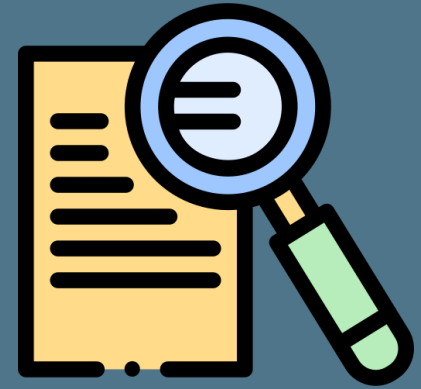
COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

PROCESSUS

Vague de dénonciations

- **Procédure** : Chaque dénonciation – décision du commissaire
- **Volume** : D'une à trois dénonciations par jour à 100 dénonciations en une journée
- **Solution**: Passer d'un traitement « artisanal » à « industriel »
 - Apport temporaire des autres équipes;
 - Séparation des tâches;
 - 5,5 jours en moyenne (8 jours).
- **Objectif**: Relayer rapidement les renseignements aux enquêteurs





STRATÉGIES D'ENQUÊTE I



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

STRATÉGIES D'ENQUÊTE I

- **Ressources:** Équipe d'enquêteurs dédiée à temps plein
- **Point de départ:** Plaintes des CISSS/CIUSSS
- **CISSS/CIUSSS:**
 - Déterminer les fausses inscriptions
 - Révoquer les faux passeports
 - Identifier les auteurs des inscriptions et les utilisateurs
- **Double objectif:** Arrêt d'agir et preuve directe



STRATÉGIES D'ENQUÊTE I

Décider de concert avec le DPCP

Faussaires – infractions criminelles:

- Titulaires de charges publiques ou professionnels de la santé
- Compromission de l'intégrité des renseignements de santé

Utilisateurs (clients) – infractions pénales

- Principe de modération
- Constats des infractions seulement
- Démonstration de l'intention pas nécessaire
- Volume trop grand



INFRACTIONS CRIMINELLES VISÉES

- **Faux - Fabrication et/ou vente d'un document contrefait -** (art. 366 C.cr.) (art. 368 C.cr.)
 - Faux document : Altération ou addition essentielle à un document authentique
- **L'utilisation non autorisée d'ordinateur** (art. 342.1 C.cr.)
- **Abus de confiance** (art. 122 C.cr.)



INFRACTIONS CRIMINELLES VISÉES



Infractions pénales visées

- Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2).
- **140.** Fausse déclaration ou donner un renseignement incomplet, faux ou trompeur dans le but d'induire, en erreur, le ministre, le directeur national de santé publique, un directeur de santé publique, etc.
- **141.** Amener une autre personne à commettre une infraction visée par la présente loi par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre.

PRIORISATION DES DOSSIERS

Infractions criminelles (mixtes)		Infractions pénales	
Actes criminels	Infractions sommaires	Art. 140 LSP	Art. 141 LSP
Plus graves	Moins graves	Un an depuis la connaissance par le poursuivant et cinq ans depuis la perpétration de l'infraction.	Un an depuis la perpétration de l'infraction.
Aucune prescription	Prescription d'un an à compter du fait en cause. Peine maximale de deux ans moins un jour ou 5000 \$ d'amende.		
Principe de modération : Nombre modeste de faux passeports = procédure sommaire		Disponibilité de l'adresse IP	Liens entre les clients et les faussaires.

DÉROULEMENT DES ENQUÊTES

1. Moyens d'enquête

- Rencontres des lanceurs d'alerte et des témoins
- Rencontre des suspects (mise en garde)
- Observations et surveillance physique
- Ordonnances :
 - Bancaire
 - Téléphonique
 - Courriel
 - Adresse IP
- Perquisitions, notamment informatiques



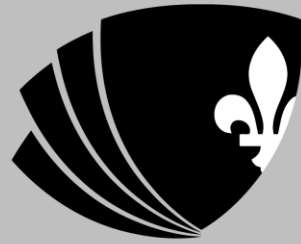
2. Défis des enquêtes: COVID-19, mesures sanitaires, attentes du retour des ordonnances, etc.

RÉSULTATS – 15 MARS 2024

Infractions criminelles	Infractions pénales
<p>10 mises en accusation criminelles:</p> <ul style="list-style-type: none">• Cinq déclarations de culpabilité;• Cinq causes devant les tribunaux.	<p>493 constats signifiés à des contrevenants:</p> <ul style="list-style-type: none">• 245 déclarations de culpabilité;• 232 cas devant les tribunaux;• 12 retraits des accusations;• 4 acquittements;
<p>10 enquêtes en cours</p>	<p>Plusieurs centaines d'enquêtes actives, de cas à l'étude par le DPCP et de significations de constats en cours.</p>

CONCLUSION

- Ne rien faire = mauvais message
- Tolérer une transgression massive = anéantir les efforts consacrés à toute mission publique
- Démocratie : Contestation ≠ violation la loi
- Les initiés doivent lancer l'alerte
- Commissaire et les partenaires en intégrité publique sont vos alliés



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION